

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatre mars deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi dix mars deux mil seize, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

\*\*\*\*\*

Installation d'un nouveau conseiller municipal, Mr Rodrigue LECLET, suite à la démission de Mr André THEVENET.

**Présents** : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Florence DELORME-PAILLEUX - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIERE - Roberte HOSPITAL - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence COURSIMAULT - Aurélie PITAVAT - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Jean-Paul BLANCHARD - Anne-Marie JACQUEMIN - Aline CIZERON - Rodrigue LECLET.

**Absents ayant donné procuration** : Ludovic PADUANO à Florence DELORME PAILLEUX - Laurie SOLEYMIEUX à Jeanine RONGERE - Christopher LAMBERT à Florence COURSIMAULT.

**Secrétaire élue pour la session** : Jeanine RONGERE

**Directrice des Services, Collaboratrice du Maire** : Carine BON

### **1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes, les régions, les départements de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants. L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015, visant à améliorer la transparence financière des collectivités territoriales, a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et, L.5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales.

Pour les communes de plus de 3500 habitants, l'exécutif doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport est présenté dans les deux mois précédents l'examen du budget et donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le DOB ne donne pas lieu à un vote. Les éléments nécessaires à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016 ont été joints à la note de synthèse.

### **2. REMBOURSEMENT FRAIS DE DIVISION PARCELLAIRE**

Pour rappel, la commune avait prévu de vendre 530 m<sup>2</sup> du domaine public situé sur la rue Mathieu BLANCHON à Monsieur DEBARD représentant de l'entreprise SOIERIES CHAMBUTAIRE. Il avait été convenu que l'entreprise prenne en charge les frais relatifs à la division. La vente n'ayant pu aboutir, il est proposé de rembourser à l'entreprise les frais de division pour un montant de 816 € TTC, qui auraient dû incomber à la commune. Le conseil municipal est invité à délibérer sur le remboursement des frais de division.

**VOTE** : 27 POUR – 2 ABSTENTIONS

### **3. RESILIATION DU MARCHÉ AUX FRAIS ET RISQUES DE L'ENTREPRISE CGB**

Dans le cadre du marché public pour la création des vestiaires du complexe sportif municipal, le lot n°1 « Terrassement-Maçonnerie-VRD-Façade » avait été attribué à l'entreprise CGB pour un montant de 238602 € TTC.

Suite à un abandon de chantier par l'entreprise CGB, un courrier de rupture du marché a été adressé à l'entreprise en septembre dernier. La liquidation judiciaire est intervenue dans le mois suivant.

Conformément à l'article 11 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, renvoyant aux articles 46, 46 et 49 du CCAG, le conseil municipal est appelé à délibérer pour résilier le marché aux frais et risques du titulaire.

VOTE : UNANIMITE

#### **4. AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS AVEC LA CCFL**

La Communauté de Communes de Forez en Lyonnais a décidé de confier le service de collecte des cartons des commerçants à la ressourcerie. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril, la ressourcerie assurera ce service pour les commerçants de Chazelles-sur-Lyon, en lieu et place de la commune. A ce titre, il convient de résilier la convention entre la CCFL et la commune. L'avenant de résiliation a été joint à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'avenant n°5 à la convention de collecte des cartons des commerçants.

VOTE : UNANIMITE

#### **5. CONVENTION POUR LA FORMATION BAFA D'AGENTS MUNICIPAUX**

Pour rappel, en avril 2015, dans le cadre de leurs fonctions d'animateurs, deux agents du service périscolaire et TAP ont participé à une formation générale BAFA afin de mieux encadrer les enfants accueillis dans les structures municipales. Cette formation a été réalisée en partenariat, notamment avec la commune de SORBIERS, et prise en charge par la collectivité.

Il est nécessaire, pour la validation du BAFA, que ces 2 agents complètent cette session par une formation d'approfondissement. Il est proposé de renouveler le partenariat avec la commune de SORBIERS (partenariat également avec SAINT CHRISTO EN JAREZ , RIVE DE GIER et SAINT-GALMIER) pour mettre en place cette formation d'approfondissement BAFA. Celle-ci aura lieu à SORBIERS, du lundi 11 avril au samedi 16 avril 2016. Les participations des communes et les frais de restauration seront calculés au prorata du nombre d'agents inscrits à la formation. Le projet de convention a été joint à la note de synthèse. Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'approbation de la convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

#### **6. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OMS**

Afin de définir les modalités de partenariat entre la commune de Chazelles et l'Office Municipal des Sports et de déterminer les engagements de chacune des parties, il convient d'élaborer une convention d'objectifs. Le projet de convention a été joint à la note de synthèse. Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'approbation de la convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : 27 POUR – 2 ABSTENTIONS

#### **INFORMATIONS**

- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 31 mars 2016 au cours duquel sera voté le budget.
- A.CIZERON souhaite avoir des informations sur le projet du skate-park.  
P.THOLLY explique que le dossier est en cours mais compte-tenu du budget important que cela engendre, ce projet ne pourra se réaliser dans l'immédiat. Les jeunes de la commune ainsi que le conseil municipal des enfants seront concertés. Le lieu d'implantation serait situé en-dessous du gymnase Frison-Roche, sur la plateforme à côté des courts de tennis. Une réflexion va être apportée sur l'aménagement de ce lieu dans son ensemble.

- Deux gendarmes vont venir renforcer les rangs de la gendarmerie dans le cours de l'année, l'effectif total passera à 11 gendarmes.
- Le comité de jumelage recherche des familles d'accueil pour recevoir les amis jumelés lors du week-end de l'Ascension, soit du 5 au 8 mai 2016.
- Samedi 19 mars, une soirée celtique est organisée par le Comité des Fêtes.
- Samedi 19 mars à 11heures, cérémonie pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.
- Mercredi 23 mars, réunion en mairie avec la gendarmerie pour la mise en place du dispositif voisin vigilant. Le Maire demande aux élus de solliciter directement des personnes parmi leurs connaissances, susceptibles d'être intéressées par ce dispositif. L'idée est de couvrir géographiquement la commune, à terme 30 personnes pourraient intervenir. Monsieur le Maire rappelle que les personnes intéressées doivent être disponibles et doivent agir dans le seul but de la prévention.